

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SiaSchweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti**Sections****SVIA****Tarifification pour les travaux d'informatique réalisés par des sociétés de services**

Ce projet de tarif se trouvait à l'ordre du jour de la dernière assemblée générale ordinaire du Groupe des ingénieurs de la SVIA, le 3 février dernier, à Rolle, notamment pour que soient présentés à cette occasion les résultats d'une étude effectuée par le groupe de travail «Nouvelles technologies».

Mais il convenait tout d'abord de situer le cadre de cette étude.

La SIA est une société regroupant des ingénieurs et des architectes, dont une grande partie sont des *utilisateurs* de matériels informatiques, au sens large du terme. Cette étude ne s'est pas intéressée à leurs problèmes, car il existe déjà bon nombre de commissions SIA qui ont publié de la documentation dans ce domaine, par exemple, et sans prétendre à l'exhaustivité :

- D 503 : catalogue du logiciel
- D 019 : Office of the Future
- D 504 : catalogue des systèmes CAO
- R 111/1 : honoraires pour les travaux informatiques.

Il existe aussi dans la SIA des membres proposant un certain nombre de *services* dans l'informatique, que ce soit dans le développement de matériel (hardware) ou de logiciel (software). Actuellement, et sauf omission de notre part, il n'existe aucune commission SIA traitant des tarifs et des règles déontologiques dans l'informatique. Pour les tarifs, le règlement SIA 108 s'applique très mal ; il est très difficile de décomposer un projet de la manière décrite dans ce document.

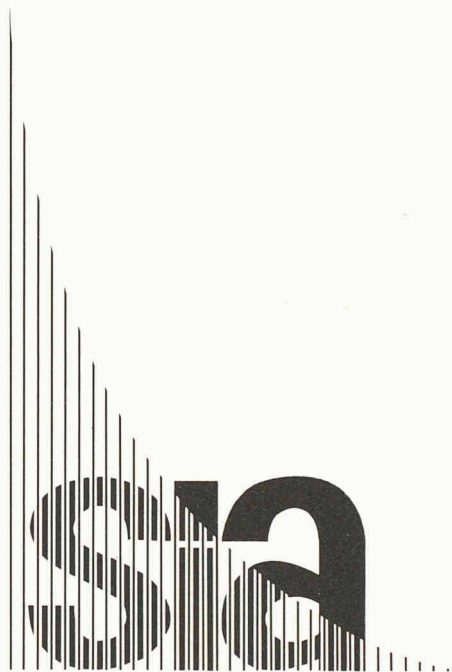
Il y a un tel manque en la matière que, dans la pratique, il existe un très grand nombre d'associations et de groupements censés rassembler et défendre les intérêts des spécialistes en informatique. Ces professions étant relativement nouvelles, aucune définition, ni aucune norme, n'est clairement admise par tout le monde. Pour ces différentes sociétés, on trouve indistinctement sous le terme «spécialiste informatique» des revendeurs, des personnes ayant reçu une formation «sur le tas» et des ingénieurs EPF ou universitaires avec une formation ad hoc.

Cette étude avait pour objectif d'essayer de connaître quels étaient les prix réellement pratiqués dans l'industrie. Les tarifs cités ci-après proviennent de différentes sociétés de services locales ou internationales. Le domaine analysé regroupe l'informatique de gestion et l'informatique industrielle (matériel et logiciel). Pour pouvoir comparer les résultats obtenus, nous nous sommes aussi fondés sur des publications salariales provenant de différentes associations suisses et françaises. Les résultats sont classés en trois catégories :

- l'enseignement
- la maintenance et le dépannage
- les services et le travail à façon.

Enseignement

On distingue les cours donnés dans une «école» de ceux donnés dans les locaux de celui qui reçoit l'enseignement. Les prix

**Giornate Tage Journées GENÈVE 18-19-20 MAI 1989****Trois jours à réserver dans votre agenda!****Genève – sa région, le présent et l'avenir**

Tel est le thème des prochaines Journées SIA, dont le programme va parvenir ces prochains jours à tous les membres SIA. La section genevoise, sensible à l'honneur qui lui est échu de recevoir ses collègues de toute la Suisse, espère que l'accueil qu'elle leur a préparé non seulement répondra à

leur attente, mais leur révélera Genève sous un jour nouveau, comme un canton dynamique à l'avenir duquel les membres SIA apportent une contribution de choix. Il n'y a donc pas une minute à perdre : réservez les 18, 19 et 20 mai prochain pour votre participation aux Journées SIA 1989!

SIA section genevoise

pratiqués se trouvent dans une fourchette assez étroite. Cela peut s'expliquer par la concurrence que se font les écoles publiques (EPF, écoles d'ingénieurs, etc.) et les «écoles» privées. Les prix concernent toute une gamme de cours, depuis les cours d'introduction jusqu'à la postformation.

Société B 1500.-/jour
(cours chez client): 1500.- préparation

Société E
(école publique): 85.-/h

Société F
(cours
chez fournisseur): 750.- à 875.-/jour

Maintenance et dépannage

Le client est souvent totalement dépendant de la marque ou du revendeur de son matériel. Ici la concurrence ne joue plus de rôle. Les constructeurs s'ingénient à rendre leurs matériels totalement «opaques». Bien entendu, ils ne livrent ni les schémas, ni la documentation sur le matériel fourni; leurs clients n'ont pas d'autre choix que de payer le service. La situation commence à changer grâce à la venue des ordinateurs personnels (PC).

Société B: 10% prix matériel/an
10% prix logiciel/an

Services et travail à façon

C'est ici que la fourchette des prix est la plus large, avec un facteur 5 entre le maximum et le minimum. La concurrence internationale a tendance à faire baisser les prix (exemple: société indienne prenant des mandats à des prix très inférieurs à ceux pratiqués localement). Un recouvrement avec les salaires usuels versés indique qu'une fourchette de Fr. 80.-/h à Fr. 120.-/h paraît raisonnable.

Société A FB 2200.-/h
(3,80 fr.s. FB 104000.-/semaine
pour 100 francs belges FB)

Société B: Fr.s. 248.- à 296.-/h

Société C: Fr.s. 120.- à 170.-/h

Société D: Fr.s. 188.-/h

Société G: Fr.s. 350.-/h

Société H
(école publique): Fr.s. 6000.-/mois

Société I: Fr.s. 58.-/h
(école publique): Fr.s. 1800.-/semaine

Société J calcule ses tarifs ainsi: tarif d'ingénieur compris entre
Fr.s. 90.- et 120.-/h → Fr.s. 100.-/h
±25%

Société K calcule ses tarifs ainsi: salaire brut mensuel multiplié par un coefficient de 2,7 à 2,8 ou 3,2 à 3,3 selon la difficulté du travail → Fr.s. 150.- à 200.-/h

Société L
(école publique) Fr.s. 60.-/h

Conclusion

Les résultats de l'étude montrent que certaines écoles n'ont aucune idée des tarifs usuels. Pour certains mandats, elles font un «dumping» incroyable. Pour calculer un prix, seul rentre en ligne de compte le salaire effectif des personnes concernées. Elles partent du principe que le coût du matériel et du logiciel est nul.

La branche informatique est soumise à la concurrence internationale. Il y a peu de marchés «protégés» où seules des entreprises locales peuvent travailler. L'administration, par exemple, ne favorise presque jamais les sociétés de services locales.

Cette étude montre qu'il existe un vide tarifaire dans la profession. La SIA devrait mettre sur pied une commission officielle pour élaborer une base de tarification pour tous les travaux d'informatique réalisés par des sociétés de services.

Cl. Balmer,
membre du Comité GI/SVIA

Candidatures

M^{me} Sabine Bourquin, architecte, diplômée EPFL en 1984.

(Parrains: MM. L. Faessler et M. Ruettschi.)

M. Carlos Calatayud, ingénieur mécanicien, diplômé EPFL en 1978.

(Parrains: MM. G. Reichen et L. Keller.)
M. Norman Cuccio, architecte, diplômé EPFL en 1982.

(Parrains: MM. B. Zurbuchen et M. Ruettschi.)

M^{me} Michaela Dembowska, architecte, diplômée EPFL en 1971.

(Parrains: M. J. Kyburz et M^{me} J. Quattropani.)

M. Patrice Droz, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1982 + doctorat ès sc. techn. EPFL en 1987.

(Parrains: MM. R. Lafitte et E. Davalle.)

M. Georges Garanis, architecte, diplômé EPFL en 1987.

(Parrains: MM. A. Porta et V. Mangeat.)
M^{me} Francine Laferrrière-Stoekli, ingénieur civil, diplômée EPFL en 1987.

(Parrains: M. S. Piguët et M^{lle} V. Dubois.)
M. Mats-Ola Nilsson, ingénieur mécanicien, diplômé EPFL en 1978.

(Parrains: MM. G. Reichen et L. Keller.)
M. Gilles Van Ruymbene, ingénieur électricien, diplômé EPFL en 1988.

(Parrains: MM. R. Dessoulavy et S. Rivolta.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée par avis écrit au Comité de la SVIA, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Section genevoise

Candidatures

M^{lle} Mona Debbas, architecte EPFL, 1983.
(Parrains: MM. Alain Hermes et Giuseppe Cuccodoro.)

M. Christian Haller, ingénieur géomètre et du génie rural EPFL, 1982.

(Parrains: MM. Gérald Morand et Philippe W. Huber.)

M. Gérard-André Kohler, ingénieur géomètre et du génie rural EPFL, 1980.

(Parrains: MM. Roger Hochuli et Jean-Bernard Bucheler.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée, par avis écrit au Comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Le coin de la rédaction

Point final

Professor Doktor

La constatation n'est pas nouvelle: l'image des professions techniques universitaires est médiocre aux yeux du grand public et les milieux politiques ne leur témoignent guère d'estime. Est-ce à cette frustration qu'on doit le culte très germanique voire italien du titre, qui s'empare de nos milieux romands? L'Université, ce foyer de la culture, n'est pas éparignée, comme en témoignent ces extraits d'un billet paru dans la rubrique «Le français 24 carats» du quotidien lausannois *24 Heures* du 28 janvier dernier (à qui nous empruntons le titre provocateur de ce billet). Il s'agit du programme de la table ronde organisée par l'Université de Fribourg en mars prochain sur la Suisse face au défi de la Communauté européenne, mais le sujet touche aussi nos professions.

Orateurs prévus: «Prof. Dr.» F. Blankart, «Prof. Dr.» P. Ludlow, [...], l'invitation étant signée «Prof. Dr.» A. Macheret, recteur et «Dr.» R. Probst, ancien secrétaire d'Etat, etc.

Le chroniqueur Claude Bodinier relève justement qu'aucun de ces «Dr.» n'est médecin et qu'en français le mot «docteur» (abrégé Dr - sans point!) ne peut concerner qu'un médecin. Tout autre domaine dans lequel a été acquis le titre de docteur ne s'indique qu'après le nom: M. Untel, Dr en droit, M. Tartempion, Dr ès sc. techn., par exemple. Quant au titre de professeur, il ne s'abrège pas comme en allemand (surtout pas avec une majuscule!). Marottes de puriste, s'écrieront certains lecteurs. Mais si les ingénieurs et les architectes romands tiennent à une image fondée sur un niveau culturel élevé et veulent marquer leur spécificité latine, ils doivent commencer par accorder à leur langue l'importance qu'elle mérite, puisque c'est le véhicule premier de leurs idées et le moyen immédiat de la plus large communication.

Il en est de même en ce qui concerne les modes qui envahissent les textes techniques français: le fait de copier l'usage américain des majuscules ne constitue qu'un abus, et non un enrichissement: un Directeur Général Adjoint ne vaut pas plus qu'un directeur général adjoint - c'est à d'autres aunes que se mesurera sa valeur.

Le français ne connaît pas de traduction fidèle pour l'allemand «Fachidiot». Ne serait-il pas regrettable que l'inculture de certains scientifiques romands imposât la nécessité d'en créer une?

Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef